



Création d'un espace de restauration dans la Halle Ste Claire

Avis d'appel à concurrence

La Ville de Grenoble, en lien avec la Direction Economie de la Métropole et l'Union des commerçants de la Halle Ste Claire, recherche un restaurateur pour porter un projet dédié à la restauration rapide de qualité, ouvert en journée, dans la halle Sainte Claire. Cette nouvelle offre mise sur la conquête de clients actifs présents ou rejoignant le centre-ville pour la pause déjeuner.

La Ville recherche un concept de cuisine qui tienne compte des besoins des usagers du centre-ville grenoblois sur le midi-trois heures : nouvelles habitudes de consommation, services annexes, temps disponible sur la pause méridienne...

Il est attendu :

- 1. Un concept de cuisine originale, en adéquation avec les attentes des consommateurs du centre-ville et cohérent avec l'environnement des Halles :** concept de cuisine inédit et bien identifié, originalité de l'expérience pour le client, qualité des produits et transparence sur la matière première, cohérence de l'aménagement avec le patrimoine
- 2. Des garanties de qualification professionnelle et des références :** candidat ayant déjà entrepris et/ou ayant eu une expérience professionnelle en cohérence avec l'activité de restauration. Pour les créateurs d'entreprises : entrepreneurs accompagnés dans leur création d'entreprise (organisme dédié)
- 3. Une stratégie de valorisation pour le restaurant (contribuant à celle des Halles) :** stratégie de communication pour faire connaître l'espace de restauration, capacité à intégrer les dispositifs de communication pensés par les commerçants à travers l'UDIC, capacité à intégrer les offres de service développées par les commerçants (livraisons, ...), capacité à proposer et conduire des animations de promotion en lien avec les commerçants
- 4. Un prévisionnel financier solide :** Une analyse financière sera appuyée sur un prévisionnel d'activités à 5 ans pour valider la capacité des candidats à projeter le développement de leur activité sur une période longue dans les halles.

La prise de possession est prévue début novembre 2019.

Description des locaux :

Plateau libre aménagé (non équipé) dans les Halles Ste Claire, à proximité immédiate de l'entrée principale du bâtiment.

Appel à concurrence pour l'occupation d'un espace de restauration dans les Halles Ste Claire

Description des locaux

Identification des espaces	Halle Ste Claire, monument historique à vocation de halle alimentaire, proximité immédiate du centre piéton. Plateau libre de 10 mètres linéaires (non aménagé) à vocation de restaurant et locaux techniques (chambre froide, cave et local compteur)
Fonctionnement des espaces	Espace de restauration avec trois secteurs : <ul style="list-style-type: none"> - Un secteur de type zone de préparation/cuisine, - Un secteur de type consommation sur place, - Un secteur de mise en attente avant distribution
Equipements mis à disposition par la Ville de Grenoble	Plateau libre aménagé (cuisine ouverte), <ul style="list-style-type: none"> - Surface des murs peints et sol recouvert de résine - Faux-plafond de type démontable - Coffret électrique : puissance maximale 36kW (type mono 220V), comprenant 1 protection 40A (tétra), 5 protections 16A (tétra), 8 protections 20A (mono), 2 protections 10A (mono) - Eclairage encastré au plafond (type downlight, 7 unités) - Prises de courant (14 unités) et prise téléphone - Arrivées d'eau (3 points) et évacuations eaux usées, - Fermeture par rideau métallique
Travaux à charge du candidat	Finalisation de l'aménagement et équipement : <ul style="list-style-type: none"> - Finitions (faïence notamment), décoration, et compléments d'éclairage éventuels - Mise en place des éviers - Fourniture et installation des matériels et mobiliers de cuisson, y compris branchements électriques si nécessaires - Fourniture et mise en place de la hotte - Fourniture et installation du mobilier « salle »
Accessibilité PMR	Accessibilité de l'espace de restauration et de la banque-comptoir selon la réglementation Accessibilité pour les ERP en vigueur.
Conditions d'occupation des locaux	Autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public communal reconductible tous les 3 ans, pour une durée de dix ans. Tarifs fixés par délibération
Livraison	Fin des travaux : mi novembre 2019
Prise de possession	Novembre 2019